



COMMUNE DE BAUDINARD-SUR-VERDON (83630)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISION DU MAIRE

ANNÉE 2025 - n° 2025-08

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 avril,

Le Conseil municipal de la commune de Baudinard-sur-Verdon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joanel ANGLIONIN.

Réunion du	04/04/2025	En exercice	8
Convoqué le	25/03/2025	Présents	6
Affiché le	25/03/2025	Votants	8

Présents. ANGLIONIN Joanel, HARTMANN Céline, CLAUDE Fabienne, MARTIN Jérémy, ETIENNE Joachim, THOMANN Gaëlle

Représentés : ALLARD Stéphanie pouvoir à ANGLIONIN Joanel, LABONDE Gabriel pouvoir à HARTMANN Céline,

Absents :

Objet. Délibération pour le vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025

M le Maire rappelle que par délibération du 28 mars 2024, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2024 à :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	13.22 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	25.78 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	61.87 %

M le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **par 8 voix pour** de fixer les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

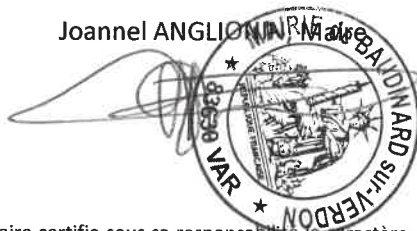
Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	13.22 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	25.78 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	61.87 %

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Joanel ANGLIONIN, Maire



Céline HARTMANN, secrétaire